



DÉPARTEMENT DES DEUX-SÈVRES

COMMUNE DE PRIN-DEYRANÇON

COMPTE RENDU ANALYTIQUE DE LA SÉANCE DU 24 NOVEMBRE 2022

CRA-04-24112022

L'an deux mille vingt-deux le jeudi 24 novembre à dix-neuf heures, les membres du Conseil Municipal de Prin-Deyrançon se sont réunis sur convocation qui leur a été adressée par le Maire et sous sa Présidence, conformément à l'article L.2121-10 du code général des collectivités territoriales, le 17 juin 2022,

Date d'affichage de la convocation : 16 novembre 2022

Nombre de conseillers en exercice : 14

Nombre de conseillers présents : 12

Nombre de conseillers votants : 13

Étaient présents : Olivier D'ARAUJO, Claude HAMAIDE, Claudette CORNU, Jean-Louis TURQUET DE BEAUREGARD, Anne CLERE, Katia CADOT, Laurence MORIN, Eric BIROCHEAU, Stéphane BOUSSEREAU, Terry BOULAY, Xavier JARRY, Régis JOUIN.

Absent ayant donné pouvoir : Nicolas MORIN à Stéphane BOUSSEREAU,

Absente : Corinne MORIN et

Madame Claude HAMAIDE a été élue secrétaire de séance.

APPROBATION DU PROCÈS VERBAL DE LA DERNIÈRE SÉANCE

Monsieur Olivier D'ARAUJO donne lecture du précédent procès-verbal. Aucune observation n'étant formulée, le procès-verbal est adopté à l'unanimité des membres présents et représentés.

Il est ensuite procédé à l'examen des rapports figurants à l'ordre du jour,

2022-DCM-39-ADMINISTRATIF- Mandatement des dépenses en section d'investissement avant le vote du budget 2023.

Rapporteur : Monsieur le Maire

Adopté à l'unanimité

2022-DCM-40-FINANCES – Syndicat d'électrification -remboursement correspondant aux travaux de génie civil de l'enfouissement rue de Saintonge et du Petit Jouet-

Rapporteur : Monsieur le Maire

Adopté à l'unanimité

2022-DCM-41-FINANCES- Budget général de la commune 2022-Décision modificative n°2 correspondants aux travaux d'enfouissement rue de Saintonge et du Petit Jouet

Rapporteur : Monsieur le Maire

Adopté à l'unanimité

2022-DCM-42-URBANISME- Partage de la taxe d'aménagement communale avec la C.A.N.-A compter du 1^{er} janvier 2022.

Rapporteur : Monsieur le Maire

Adopté à l'unanimité

2022-DCM-43-VOIRIE – Aménagement urbain Grande rue carrefour place du monument-Phase Études-Demande de subvention auprès de la C.A.N.

Rapporteur : Monsieur le Maire

Adopté à l'unanimité

2022-DCM-44-C.A.N.-Service des eaux de la vallée de la Courance-rapports annuels 2021 sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable.

Rapporteur : Monsieur le Maire

Adopté à l'unanimité

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h30.

Monsieur Olivier D'ARAJO, Maire de Prin-Deyrançon, atteste que ce document sera affiché durant une période de deux mois à l'intérieur de la vitrine extérieure de la mairie à compter du 30 novembre 2022.

Olivier D'ARAJO
Maire de Prin-Deyrançon

